



Médecine d'urgence : Quand ? Quoi ? Qui ? Comment ?

Editorial

F. Sarasin

B. Yersin

Quand ? Ce numéro de *La Revue médicale suisse* présente sept pathologies médicales ou traumatologiques pouvant parfois être prises en charge intégralement par le médecin de premier recours, mais qui, dans certains cas, nécessitent l'envoi immédiat vers un service d'urgences. Ces sept articles tentent de distinguer, sur une base clinique, ces situations à la frontière entre l'ambulatoire et la prise

en charge dans un service d'urgences doté d'un plateau technique et de la capacité à garder un patient en observation.

«... La médecine d'urgence est une discipline transversale, spécifique ...»

Quoi ? La médecine d'urgence est une discipline transversale, spéci-

fique, dont les missions sont principalement :

1. la prise en charge (stabilisation, diagnostic et orientation rapides) des urgences vitales avérées ou potentielles ;
2. le triage des motifs de consultation et l'attribution d'un degré de priorité de prise en charge ;
3. l'évaluation des situations cliniques à la limite entre l'ambulatoire et l'hospitalier dont quelques exemples sont détaillés dans ce numéro ;
4. l'orientation des patients dans le réseau de soins ou vers des filières spécifiques selon le diagnostic et la stratification ;
5. la gestion des flux aléatoires de patients en tentant de préserver les structures hospitalières.

Qui ? Le médecin urgentiste joue donc par ses compétences spécifiques un rôle majeur dans la fonctionnalité des systèmes de soins, et en particulier de l'hôpital. De plus, ses fonctions l'amènent à jouer un rôle très important dans la formation pré- et postgraduée des médecins, qu'ils soient urgentistes ou non. Pour toutes ces raisons, la Société suisse de médecine d'urgence et de sauvetage (SSMUS), en accord avec la FMH, a conçu un programme de formation visant à l'obtention d'une attestation de formation complémentaire (AFC) en médecine d'urgence hospitalière (www.ssmus.ch).

Comment ? Ce programme de formation s'adresse à des médecins disposant d'un titre FMH de médecine générale, médecine interne, médecine intensive, anesthésiologie ou chirurgie. La durée de la formation complémentaire est au minimum de dix-huit mois, accomplie dans au moins deux établissements différents de formation reconnus. Outre les périodes de formation, le candidat doit participer avec succès à au moins deux des trois cours modulaires suivants : ATLS, ACLS, PALS, et avoir suivi une formation en médecine de catastrophe (CEFOCA par exemple). Enfin, il doit pouvoir attester d'avoir participé à la prise en charge d'au moins 50 patients admis avec un indice de gravité NACA ≥ 4 . Cette formation est sanctionnée par un examen.

Dès 2010, les médecins-chefs des centres de formation reconnus en Suisse romande (Genève, Lausanne, Neuchâtel, Fribourg et Sion) ont pris la décision d'organiser de manière commune cette formation. Groupés en association, le Collège romand de médecine d'urgence (COROMU), les

Articles publiés
sous la direction des professeurs



François Sarasin

Médecin-chef
Service des urgences
Département de médecine
communautaire et de premier recours
HUG, Genève

Bertrand Yersin

Chef de service
Service des urgences
Département des centres
interdisciplinaires et de la logistique
médicale
CHUV, Lausanne



médecins-chefs de ces centres, ou leurs représentants, s'engagent ainsi à recruter les candidats, organiser, et coordonner leur parcours. Des modules de formation (vingt journées sur deux ans) portant sur des thèmes spécifiques aux urgences (par exemple: simulation, tri) vont également être mis sur pied. Un formulaire de candidature sera prochainement mis à disposition sur les sites des Services d'urgences de Genève (HUG) et Lausanne (CHUV).

Cette filière de formation comprend cinq lieux de formation qui offriront au total six à huit places de formation simultanée, à savoir:

- Genève: une à deux places
- Lausanne: deux places
- Sion: une place
- Neuchâtel: une place
- Fribourg: une place

Le COROMU a pris la décision d'allonger la durée de la formation à deux ans. La durée de la rotation de chaque candidat par lieu de formation sera d'une année, soit un an en hôpital universitaire et un an en hôpital non universitaire. Le choix des lieux de formation incombera à la Commission après discussion sur les préférences du candidat. Dans chacun

«... Le COROMU a pris la décision d'allonger la durée de la formation à deux ans ...»

des cinq centres de formation, le médecin-chef organisera le parrainage individuel des médecins en formation, avec un suivi attentif des candidats, entre autres grâce au catalogue des objectifs d'apprentissage

de la Société suisse de médecine d'urgence et de sauvetage (SSMUS) ainsi qu'au *log-book* de formation SSMUS (www.ssmus.ch).

Finalement, nous aimerions remercier l'équipe de rédaction de la *Revue médicale suisse* qui a permis la réalisation de ce numéro centré sur le thème: «Quand référer un patient aux urgences?» et qui est le fruit de la collaboration des cinq sites de formation précités, ainsi qu'un signe précurseur de la naissance de ce réseau. Bonne lecture et longue vie à la médecine d'urgence! ■